

9682/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 11 juin 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 11 juin 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil à l'appui d'un projet sur des solutions numériques pour la sécurité
des stocks de munitions classiques dans le voisinage de l'Union européenne
(AIMS/SIMS)**

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes